

RAFTING + VIA FERRATA AU PAYS DU MONT BLANC

Week end Découverte
2 jours / 1 nuit



Le cirque du « Fer à Cheval » est un site naturel remarquable. Voilà une manière originale de le découvrir : descendre les gorges du Giffre en raft le samedi, et parcourir la via ferrata du Mont, qui les domine, le lendemain.

Un centre de vacances convivial, ou une chambre d'hôtes confortable, vous accueillent pour la nuit.

PROGRAMME

Jour 01 - Samedi : Rendez-vous 14h00 à la base de raft. (possibilité de poser vos affaires à l'hébergement à Samoëns auparavant).

14h00 – RAFTING : descente des **gorges du Giffre**, plusieurs rapides, le passage des gorges spectaculaires et des surprises aquatiques (15 mn de préparation, 15 mn de briefing et 1h30 de **descente**).

Dîner et nuit au gîte (ou dîner et nuit en chambres d'hôtes).

Jour 02 - Dimanche : Petit-déjeuner.

9h00 - VIA FERRATA du Mont : situé sur une falaise exposée au sud, elle **domine l'entrée des gorges** du Giffre et offre de **jolis panoramas** sur les montagnes du Haut Giffre. L'itinéraire est une traversée ascendante agrémentée de plusieurs passages verticaux et d'une **passerelle spectaculaire** ... (20 mn de marche d'approche - 2h00 de via ferrata – 30 mn de marche retour).

OPTION :

- Hairboat (kayak insubmersible) ou Canoraft (raft à 2 places) le dimanche après-midi, supplément de 45 €/personne
 - Hydrospeed (nage en eau vive), supplément de 45 €/personne
- Selon la période et le niveau d'eau dans les rivières ces activités en option auront lieu sur le Giffre (base de Samoëns) ou sur l'Arve (base de Passy).*

<p>Ce programme est indicatif, il peut être modifié par votre guide pour s'adapter aux conditions hydrologiques et météorologiques.</p>
--

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Samedi à 14h00 sur la base de raft située entre Samoëns et Sixt.

Accès voiture : à la base de raft

L'autoroute A40 (via Bellegarde), ou l'autoroute A41 (via Annecy) jusqu'à Cluses (prendre la sortie n° 18 indiquant « Cluses-Scionzier»). Suivre ensuite la D902 en direction de Chatillon sur Cluses, Taninges, Samoëns. Après avoir franchi le col de Chatillon (environ 2 km) tourner à droite sur la D4 direction Morillon, Samoëns. A Morillon, continuer tout droit. Avant de rentrer dans Samoëns, juste après avoir traverser le Giffre sur un pont, tourner à droite direction Sixt-Fer-à-Cheval. Après un 2eme rond-point, où l'on tourne à droite, débute une grande ligne droite, la base se situe un peu plus loin, sur la droite en bordure de route.

Alain et son équipe vous accueilleront et vous encadreront pendant l'activité.

Accès en train : gare SNCF de Cluses puis bus (déconseillé)

Véhicule indispensable pour ce week-end

Les distances entre les hébergements et les sites d'activités ne permettent pas de se déplacer à pied. Une voiture est donc indispensable pour participer à ce week-end. Nous pouvons proposer les transferts depuis la gare de Cluses, avec supplément, pour un groupe constitué d'au moins 5 personnes.

DISPERSION

Vers 12h00 le dimanche.

Hébergements avant ou après le séjour :

Nous contacter.

NIVEAU

Niveau initiation : il faut savoir nager et ne pas avoir peur du vide. Il n'est pas indispensable d'avoir déjà pratiqué la via ferrata ou le rafting.

HEBERGEMENT

Formule STANDARD : Une nuit en centre de vacances. Chambres de 4 à 5 personnes (lits superposés). Salle de bain sur le palier. Ancien centre UCPA. Le restaurant est installé dans une ancienne ferme retapée. Les chambres sont situées dans plusieurs chalets situés autour de la ferme principale. L'accueil est chaleureux et l'ambiance conviviale.

Formule CONFORT : Une nuit en centre de vacances. Chambres de 2 à 4 personnes. Salle de bain dans la chambre.

Les repas

Le dîner et le petit déjeuner sont pris au centre de vacances, ce sont des repas chauds servis à table. Vous avez la possibilité de commander un pique-nique pour le midi ou de prendre le repas au gîte (prévenir la veille - règlement sur place).

TRANSFERTS INTERNES

Véhicules personnels.

GROUPE

Via ferrata : 3 à 6 personnes/guide

Raft : 5 à 8 personnes par guide (1 bateau)

ENCADREMENT

Yvan et son équipe pour le raft, Eric ou Cédric pour la via Ferrata, tous moniteurs diplômés d'état.

L'ESPRIT

Le rafting consiste à descendre des rivières dans un bateau gonflable et résistant. 5 à 8 personnes font avancer le raft avec des pagaies en suivant les consignes du "barreur" (le guide situé à l'arrière). L'eau est fraîche, mais les passages dans l'eau sont occasionnels ! Le Passage des différents rapides est un moment fort de la descente, mais vous pouvez compter sur votre guide pour animer les zones de rivière plus calme !

La via ferrata est un itinéraire d'escalade facile et aménagé qui permet de parcourir une falaise en progressant aussi bien horizontalement que verticalement. Il ne nécessite pas d'apprentissage particulier et permet de découvrir l'ambiance d'une paroi. Il est souvent agrémenté de passages ludiques comme un pont de singe ou une passerelle népalaise.

MATERIEL FOURNI

Pour chaque participant,

VIA FERRATA : un baudrier, une longe double avec absorbeur de choc et un casque.

Ce matériel est aux normes UIAA (Internationales) et CE (Européennes).

RAFTING : une combinaison, un Kway, une paire de bottines, un casque, un gilet de sauvetage.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Nous vous conseillons d'emporter :

Equipement pour le rafting (non fourni)

- Chaussures pouvant aller dans l'eau
- Attache lunette
- Tee shirt « aquatique » pour mettre sous la combinaison

Equipement pour la via ferrata (matériel non fourni)

- Chaussures de randonnée pour la via ferrata
- Sac à dos 25 litres
- Gourde en alu (légère)
- Pantalon léger ou short, tee shirt

Equipement pour le séjour (liste non exhaustive)

- T-shirt
- sous-vêtements
- chaussettes de rechange
- short
- pantalon léger de sport
- sweat-shirt
- fourrure polaire
- veste coupe vent imperméable
- tennis de rechange pour l'après raft/via ferrata et pour le soir
- chapeau ou casquette
- 2 maillots de bain
- Serviette de bain
- couteau pliant
- lunettes de soleil à verres très filtrants
- attache lunette, élastique pour cheveux longs
- crème solaire
- pharmacie personnelle, Elastoplast large + double peau en prévention des ampoules
- lampe de poche avec une pile de rechange
- nécessaire de toilette léger
- papier toilette.

EVENTUELLEMENT :

- des gants en néoprène ou des gants de jardinage (si vous avez les mains fragiles)
- un masque de plongée ou des lunettes de piscine

Appareil photo : nous vous recommandons de vous munir d'appareil photo étanche. Nous ne prenons aucune responsabilité concernant la fiabilité des bidons étanches fournis et le transport d'appareils non étanches dans le canyon.

NB : il existe des appareils photo jetables étanches très pratiques

DATES ET PRIX

Dates : 20 et 21 avril 2024 – 04 et 05 mai 2024 – 25 et 26 mai 2024 – 8 et 9 juin 2024 – 22 et 23 juin 2024 – 20 et 21 juillet 2024 – 10 et 11 août 2024

Autres dates possibles pour les groupes constitués de 6 personnes minimum

Prix :

195 €/personne en formule **standard** (base **3 ou 4 personnes** /chambre)

205 €/personne en formule **standard** (base **2 personnes** /chambre)

215 €/personne en formule **confort** (base **3 ou 4 personnes** /chambre)

240 €/personne en formule **confort** (base **2 personnes** /chambre)

Option déjeuner : + 15 €/personne/repas

Option hydrospeed : + 45 €

Option Canoraft : + 45 €

LE PRIX COMPREND

- les frais d'organisation
- l'hébergement (1 nuit en ½ pension)
- le matériel technique
- l'encadrement par des moniteurs diplômés

LE PRIX NE COMPREND PAS

- les boissons et dépenses personnelles
- le transport jusqu'au lieu de rendez vous
- l'équipement individuel
- les déjeuners du samedi et du dimanche
- Les assurances annulation - assistance - rapatriement - interruption

INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet www.espace-evasion.com , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

ANNULATION

ANNULATION De notre part :

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

ANNULATION De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le **cas général**.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 100 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un **billet d'avion non remboursable** ou **l'affrètement d'un bateau**.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les **groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne**, le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. **L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.**

Tout participant abrégeant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation + Assurance Bagages + extension Epidémies (3,4 % du montant du séjour).**
- **Assurance Frais de Recherche et Secours + Assistance Rapatriement + extension Epidémies (2 % du montant du séjour).**
- **Assurance Multirisques Annulation + Assurance Bagages + Retard de transport, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension Epidémies (4.8 % du montant du séjour).**

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur www.espace-evasion.fr/telechargements ou sur simple demande. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

L'assurance Annulation

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour **motif médical** : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour **causes dénommées** :

* Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.

* La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).

- L'annulation toutes **causes justifiées** (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).

- **Assurance Bagages** : plafond de 1500 €

Extension Epidémies :

- Annulation pour maladie en cas d'épidémie/pandémie, refus d'embarquement suite à prise de température, en cas d'absence de vaccination devenue obligatoire (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de **la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation**.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux hors du pays de résidence,
- la prolongation de séjour (10 nuits maximum)
- l'avance de fonds à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- la responsabilité civile vie privée à l'étranger
- ...

Extension Epidémies :

Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Soutien psychologique suite à mise en quarantaine

Frais médicaux sur place

Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)

Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

L'Assurance Multirisques

Cette assurance reprend **les garanties des assurances annulation et assistance rapatriement**, elle est complétée par deux garanties :

Interruption de séjour : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les événements garantis sont :

- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement, ou d'activité 100 € par jour (maximum 3 Jours)

Retard de transport : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

Si vous avez subi un retard de transport plus de 4 heures (avion, train, bateau), une indemnité avec plafond de 50 € par personne pour un retard de 4 à 8 h, de 100 € par personne pour un retard supérieur à 8 heures

Les indemnités sont cumulables si le retard est subi par le trajet aller, le trajet retour ou un trajet pendant le voyage.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –
Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex